



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1210

Approbation d'une convention cadre pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'association
Soierie Vivante

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1210 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE
PLURIANNUELLE ENTRE LA VILLE DE LYON ET
L'ASSOCIATION SOIERIE VIVANTE (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'histoire de la soierie lyonnaise débute à la Renaissance, grâce aux foires qui permettent l'installation de marchands de tissus entre Rhône et Saône. Cinq siècles plus tard, Lyon reste la capitale mondiale historique de la soie.

Afin de valoriser son patrimoine soyeux et de préserver les témoignages de cette histoire technique, industrielle, sociale et architecturale, la Ville de Lyon a mis en place une politique culturelle et patrimoniale autour de l'histoire de la soie et des Canuts. Le lien avec les activités contemporaines est également au cœur de cette politique publique, qui se fonde sur l'engagement de partenaires multiples.

Ainsi, en 1981, la Ville de Lyon a acquis l'atelier de passementerie dans l'appartement des époux Letourneau, sis 21 rue Richan à Lyon 4^{ème}. En 2013, la Ville de Lyon s'est rendue acquéreur d'un second atelier de tissage, au 12 bis montée Justin Godart à Lyon 4^{ème}. La Ville a également acquis plusieurs fonds (fonds Letourneau, fonds Ecole municipale de tissage, Fonds Maison des Canuts), auxquels s'ajoutent quelques acquisitions ponctuelles.

Depuis 1993, l'association Soierie Vivante assure la sauvegarde et la mise en valeur de ces deux ateliers et d'une partie de la collection de soierie, appartenant à la Ville de Lyon.

Au titre d'une convention d'objectifs et de moyens signée le 14 janvier 2015, l'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite de ces biens, en vue de présenter l'activité de tissage et les conditions de vie et d'habitat des Canuts. Ainsi, l'association accueille le public *in situ*, proposant des visites commentées avec démonstrations sur les métiers à tisser, ainsi que des animations pour les enfants et les adultes.

Dans le cadre de cette convention unique, la Ville de Lyon apporte également un soutien financier à l'association par l'octroi d'une subvention individualisée de fonctionnement inscrite au budget primitif de la Ville. Pour l'année 2021, le montant de cette subvention était de 30 000 euros (inscrits au budget primitif, voté par le Conseil municipal du 25 mars 2021).

Cette convention arrive à échéance le 14 janvier 2022.

Dès lors, il est proposé d'établir une nouvelle convention cadre pluriannuelle visant à définir, pour les années 2022 à 2024, les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association et le champ précis du soutien de la Ville de Lyon, autour des activités de l'association, telles que la gestion des ateliers et de la médiation culturelle, ainsi que le travail de recherche et de vulgarisation scientifique, en vue d'une restitution aux publics.

Compte tenu de l'intérêt patrimonial et communal que représentent les activités de cette association ;

Vu le projet de convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Soierie Vivante est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET